

## La Médiation du crédit en **5** points



### SA MISSION

Proposer aux chefs d'entreprise confrontés à des difficultés de financement bancaire ou à une réduction de garanties par un assureur-crédit, un **recours de proximité**, gratuit, confidentiel et rapide.



### SES ATOUTS

Un accompagnement **individualisé** grâce à un traitement local du dossier.



### SON RÉSEAU

**105 médiateurs** du crédit (directeurs départementaux de la Banque de France et des instituts d'émission en outre-mer).



### ENTRER EN MÉDIATION

Le dépôt d'un dossier de médiation se fait uniquement *via* le site internet :

**<https://mediateur-credit.banque-france.fr>**

L'entreprise est contactée sous 48 heures par le médiateur du crédit de son département.



### LE CENTRE D'APPEL

**3414 (numéro gratuit)**

permet au dirigeant de se renseigner et d'être mis en relation avec un conseiller bénévole « Tiers de confiance de la Médiation ».

**<https://mediateur-credit.banque-france.fr>**

## Le top 5 des motifs de saisine



- Une dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit
- Un refus de rééchelonnement d'une dette
- Un refus de crédit (trésorerie, équipement, crédit-bail, etc.)
- Un refus de caution ou de garantie
- Une réduction des garanties par un assureur-crédit

## Les 5 étapes de la médiation

- Dépôt du dossier en ligne
- Admission du dossier en médiation
- Possibilité pour les établissements financiers de revoir leur position
- Travail de médiation : rapprochement des positions divergentes
- Proposition d'accord par le médiateur



## Les 5 avantages de la Médiation du crédit



- Un service gratuit et confidentiel
- Un premier contact avec un médiateur du crédit dans les 48 heures suivant le dépôt d'un dossier de médiation
- Un maintien de ses concours bancaires existant pendant la durée de la médiation
- Une expertise sur mesure
- Un traitement local de son dossier